

Les minorités religieuses et politiques

par
Philippe
Bender

Le thème est ardu, chargé d'émotions. Il convient donc de le traiter sans passion, l'esprit paisible: *Sine ira, et studio*. L'histoire de cette période, notamment celle de 1798 ou de 1848, résonne de violences, de fureurs, et d'intolérances. C'est l'histoire dramatique, éminemment conflictuelle, sanglante même, de l'affrontement brutal de conceptions antagonistes.

Cette histoire a été longtemps un facteur de divisions¹.

Elle a provoqué un véritable traumatisme dans les esprits, bouleversé des rapports de force que l'on croyait immuables: le Haut-Valais (qui s'étendait jusqu'à la Morge de Conthey!) y a perdu sa suprématie et le Bas-Valais, découvert la liberté, avec ses limites. L'Eglise s'est vue dépouillée de richesses considérables et de son pouvoir temporel. Un lent processus de

¹ Huitante ans après les événements, le ton et l'argumentation de Mgr Bieler, dans sa *Notice sur les Rapports entre l'Eglise et l'Etat en Valais depuis 1847* (Sion, 1930) témoignent des ressentiments causés par les mesures du gouvernement radical de 1848. Ce qui ressort également de cet ouvrage, c'est l'affirmation d'une Eglise-Pouvoir, tantôt supérieure, tantôt égale à l'Etat. Voir BIELER 1930.

privatisation de la foi a été amorcé. Des idéologies séculières sont apparues, engendrant les partis et la démocratie modernes.

Les historiens ne s'accordent pas sur l'interprétation des événements.

Longtemps a prévalu la vulgate de l'historiographie cléricale: d'un côté, les radicaux « Sans-Dieu », spoliateurs de l'Eglise, ennemis du clergé et de la religion, de l'autre, les conservateurs, respectueux des droits de l'Eglise, et protecteurs de la foi.

Dans les années 1970, les travaux du Groupe valaisan de sciences humaines vont pourtant dégager de nouvelles approches.

Pour bien comprendre ces événements, il faut les inscrire dans la longue durée de notre histoire où je distingue cinq courants majeurs:

- la lutte entre le Haut et le Bas, entre l'influence germanique et l'influence française,
- la lutte entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, entre l'Etat et l'Eglise, entre le cléricisme et l'anticléricisme,
- la lutte entre les tendances oligarchiques et les aspirations démocratiques,
- la lutte entre le pouvoir central et les pouvoirs périphériques, locaux, régionaux, entre l'esprit communautaire et l'esprit individualiste,
- la lutte entre une politique d'expansion territoriale et une volonté de repli sur soi, de culte du particularisme, entre l'adhésion à la Suisse et la nostalgie d'une Patrie valaisanne indépendante.

En intégrant 1798 et 1848 dans ce complexe de tensions et d'affrontements, nous voyons que 1848, plus même que 1798, a apporté des solutions durables:

- Il n'y a plus ni seigneurs ni sujets. L'égalité des droits entre les deux parties du pays est garantie par la Constitution, et l'Etat corporatif de l'Ancien Régime remplacé par la République des citoyens.
- l'Etat affirme sa supériorité sur les autres pouvoirs. Avec la souveraineté populaire s'enracine l'autonomie du politique: aboutissement d'une évolution entamée au XVII^e

siècle déjà par les Patriotes haut-valaisans contestant les droits du Prince-Evêque.

- Il existe désormais un Etat cantonal investi de la puissance, avec une administration organisée selon le mode rationnel décrit par Max Weber, avec la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, avec un droit écrit, appliqué de manière uniforme, en harmonie avec le droit fédéral.
- 1848 jette les bases de la démocratie moderne. Certes, le processus de démocratisation sera lent et chaotique; le passage de la démocratie gouvernée à la démocratie gouvernante (George Burdeau) prendra en fait plus d'un siècle.
- Le Valais est arrimé à la Confédération. Les trois mobilisations générales de 1870-1871, 1914-1918, et 1939-1945 renforceront ce sentiment d'appartenance, comme d'ailleurs les subventions fédérales, indispensables au développement, et l'intégration du marché valaisan dans l'économie suisse. Dans cet ordre d'idées, et sans vouloir faire la part trop belle aux grands hommes, l'élection d'un descendant des vaincus du combat du Trient, d'un radical valaisan au Conseil fédéral, en mars 1998, ne marquerait-elle pas la fin du Sonderbund? Ultime ruse de l'Histoire!

Le thème qui m'est imparti « Les minorités politiques et religieuses » touche de près aux problématiques que je viens d'esquisser.

Minorités religieuses: les conflits entre l'Etat et l'Eglise, la rupture de l'unité de la foi, à travers les exemples du catholicisme, dans sa diversité, du protestantisme, et de la libre-pensée².

Minorités politiques: la consolidation de la démocratie moderne, à travers des phénomènes tels que la séparation du temporel et du spirituel, l'autonomisation du politique, la pénétration des valeurs démocratiques dans les esprits, la compétition légalisée entre les idées et les partis.

■
2 BENDER 1991.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, osons encore une réflexion.

Faut-il considérer le XIX^e siècle valaisan comme une époque d'après résistances aux mutations commencées par 1798 et 1848? Ou comme une ère d'irrésistibles conquêtes de la modernité?

Comme l'a déclaré hier le professeur Francis Python, refusons le déterminisme et une lecture linéaire de l'histoire!

Opter pour l'une ou l'autre perspective mène à des lectures différentes des événements. Vision des vainqueurs ou vision des vaincus! Vision mélancolique d'un monde qui disparaît! Ou attente optimiste d'un avenir radieux, construit par les Lumières et la Technique! Le choix de l'une ou l'autre perspective soulève aussi la question plus fondamentale des limites de l'action politique.



LE CONSEIL D'ÉTAT

de la République et Canton du Valais,

Informé qu'on répand dans le public et qu'on remet gratis le nouveau testament, bible suspecte, encore qu'il soit dit, *traduit sur la vulgate par Lemaître de Sacy* ;

Vu l'article 4^{er} de la loi du 28 mai 1845,

ARRÊTE :

Défense est faite de vendre et de distribuer cette bible, et ordre est donné à tous et à chacun qui en possèdent des exemplaires, de les livrer au département de Justice et Police, dans l'espace de huit jours dès la publication du présent, sous les peines statuées en la dite loi.

Donné en Conseil d'État, à Sion, le 9 mai 1846, pour être publié et affiché.

Le Président du Conseil d'État,

En son absence :

Le vice-Président :

IG. ZEN-RUFFINEN.

Le Secrétaire d'État :

D^r GASTOZ.

Arrêté du 9 mai 1846

(AEV, Sion, photo D. Quendoz)



Peut-on faire le bonheur du peuple malgré lui? Peut-on introduire la modernité par des baïonnettes, étrangères de surcroît, comme en 1798 et en 1848, dans une moindre mesure? A-t-on le droit d'imposer des valeurs universelles à toutes les nations? De disloquer des communautés au nom des droits supérieurs de l'individu? De briser l'unité de la foi, si relative soit-elle, au nom de la liberté de conscience et de croyance?

Hier, en Valais; aujourd'hui, dans le monde?

LES MINORITÉS RELIGIEUSES

D'abord un essai de définition, quand bien même toute définition est sujette à caution: *Omnia definitio periculosa.*

Qui dit minorité dit majorité, c'est-à-dire rupture de l'ensemble, de l'unité, de la communion, dans les sphères du religieux et du politique, encore que la rupture de l'unité religieuse semble plus grave que celle de l'unité politique, le domaine du politique étant, par nature, conflictuel.

1848 consacre et légitime ces deux ruptures, en Suisse et en Valais. C'est le rêve évanoui d'une Suisse formée de la juxtaposition d'Etats homogènes sur le plan confessionnel, d'une *Vallesia catholica*, bastion de la chrétienté. C'est la fin du *Cujus regio, ejus religio!*

La *Gazette du Valais* le déplore en 1897:

Depuis que la Suisse a perdu l'unité de la foi, elle a singulièrement dégringolé de la situation superbe qu'elle possédait à la fin du Moyen Age dans la politique européenne, quand papes, rois et empereurs sollicitaient ses bonnes grâces. Depuis cette grande époque, nous avons, à la suite de la néfaste Réforme, épuisé, et nous épuisons encore aujourd'hui la plus grande partie de nos forces dans des luttes stériles à l'intérieur. Même le patriotisme le plus ardent ne remplace qu'incomplètement l'unité dans la foi. En tant de grandes occasions, nous sentons que l'unité morale fait défaut. Malheureusement, on

cherche à la rétablir par les pires moyens, par une centralisation formaliste et bureaucratique, laquelle si par malheur elle était jamais imposée à la Suisse, détruirait tout lien moral entre les différentes populations qui habitent le sol helvétique³.

1848 marque une étape décisive dans le processus de privatisation de la foi. L'Etat, neutre, n'osera plus désormais prêter son bras à la défense du dogme unique.

1848 établit non seulement la liberté privée de conscience et de croyance, mais encore la liberté publique de conscience, de manifestation de la foi.

Ce sont là des changements qui transformeront, à terme, l'identité religieuse et culturelle du canton.

Mais quel est le paysage religieux du Valais dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et dans les premières décennies du XX^e siècle? Quelles sont les confessions en présence?

Quelques observations préliminaires.

En ce qui concerne la périodisation: est-il vraiment exagéré de soutenir que, sur le plan religieux, le XIX^e siècle valaisan ne s'est achevé qu'au Concile Vatican II? Ne soyons donc pas trop à cheval sur la datation des événements! En brossant ce tableau, je mettrai l'accent sur les différences entre le catholicisme et le protestantisme, car ils sont révélateurs de l'affrontement non seulement de deux confessions, mais de deux visions du monde.

Au XIX^e siècle, la foi charrie le social, le culturel, le politique, l'économique. Les conflits ne se bornent ni aux dogmes, ni aux rites. Ils portent sur le mariage, la morale, l'organisation de l'Etat, la place de l'économie, l'éducation, l'école, etc.

La religion instrumentalisée

C'est un point essentiel: durant cette période, la religion se dégrade en instrument de pouvoir, en idéologie de combat au service de la politique.

Il faut intégrer cet élément dans la réflexion, car il permet de comprendre pourquoi le protestantisme apparaît aux élites conservatrices comme le cheval de Troie de la modernité, de l'individualisme, comme le véhicule du libéralisme et du capitalisme industriel, comme un mouvement porteur de valeurs opposées à celles d'une République chrétienne, où les deux pouvoirs, spirituel et temporel, s'épaulent et conduisent le peuple, d'une main ferme, à travers la *vallée des larmes*, en lui inculquant le respect sacré de l'ordre établi... par Dieu! Edgar d'Erville écrit en 1899:

Je voudrais simplement à propos du percement du Simplon, émettre quelques réflexions sur l'avenir moral du Valais. Quiconque connaît un peu ce beau pays – et je crois être dans ce cas – n'a pas de peine à s'apercevoir qu'il se produit dans les mœurs, les habitudes, les goûts et les idées une transformation qu'il n'est pas possible d'enrayer. La plaine, en général, et beaucoup de vallées latérales ont déjà subi, sous ce rapport, de profondes modifications. [...] Les gens qui veulent que tout changement soit un progrès, crient donc au progrès, à l'émancipation de l'humanité, et le Confédéré qui s'oublie parfois à singer les journaux avancés des grandes capitales, va jusqu'à parler de la disparition des «dogmes surannés» et des «vieilles formules». [...] Il circule à travers la société comme un large torrent d'idées nouvelles propagées par les mille voies dont dispose la presse: journaux, revues, brochures, livres à bon marché, publications populaires, etc. [...] Voilà précisément que ce torrent d'idées modernes fait son apparition en Valais et bientôt il y coulera à pleins bords, menaçant de déraciner la foi dans bien des âmes et d'emporter les pratiques religieuses loin du foyer domestique. Il y a là un danger très grave, contre lequel il est urgent d'opposer de fortes digues [...]»⁴.

³ *Gazette du Valais*, 21 juillet 1897, «Chronique suisse».

⁴ *Idem*, 15 avril 1899, E. D'ERVILLE, «L'Avenir religieux du Valais».

171

Police
du Culte
Monsieur
Fabien

Monsieur le Président,

Un fait, dont les conséquences pourroient devenir funestes à notre ^{St^e} Religion, et compromettre gravement le trésor précieux de la Foi Catholique, parmi les fidèles de votre diocèse, vient d'être porté à votre connoissance par une personne dont le témoignage est du plus grand poids.

Les momiers, secte protestante, entreprennent d'étendre leur fanatique prosélytisme dans ce diocèse, sous le spécieux prétexte de venir exercer leur culte au milieu de quelques familles protestantes qui ont leur domicile dans le Valais. Au mois de novembre passé, un ministre de cette secte s'est rendu en secret à Martigny, au domicile de M^{lle} Marie Masson, où il a exercé les fonctions de son culte. En décembre, il y eut une réunion religieuse des protestants résidant à Martigny, au nombre de 25, et à laquelle une fille Catholique, poussée par ses maîtres et le ministre lui-même, a dû assister. Enfin, une troisième réunion eut encore lieu à l'auberge de la Tour. Nous sommes en ce instant, par la même source, qu'un service religieux protestant est maintenant organisé pour le samedi, le second dimanche

De chaque mois. C'est un nommé Grégoire, ministre résident à Colson, qui est chargé de cette mission, et qui doit la commencer à Martigny, pour la venir finir en votre ville épiscopale.

Ces hardies tentatives de l'hérésie sur la terre Catholique du Valais, ont fait saigner votre cœur; et vous avez été plongé dans la plus profonde douleur à la vue de ce nouveau danger pour la Foi Catholique. Car, si l'on demeurait impassible en présence de cette hydre naissante, nul doute, Monsieur le Président, que l'on ne finisse par la voir grandir, multiplier, etc. enfin enlever une partie des fidèles de votre diocèse, encore entièrement catholique.

La conservation du dépôt sacré de la Foi étant un des premiers devoirs que vous impose le redoutable fardeau de l'Épiscopat, vous sentez la nécessité de déployer la plus énergique vigueur pour repousser ce danger et votre ennemi le plus dangereux. Mais, comme vos efforts pourroient être insuffisants, s'ils étoient privés de l'appui du pouvoir législatif, le concours et l'appui du Gouvernement; vous ne vous le dissimulez pas, vous en êtes nécessairement en cette circonstance; et, à côté des afflictions que vous causent ces événements, la divine Providence vous a ménagé une douce consolation dans la confiance que vous inspirent les sentiments qui animent les membres du Conseil d'État.

En vous signalant donc, Monsieur le Président, les nouvelles tentatives de ces mauvais jours matinsiers qui, depuis bien des années, poursuivent leur funeste zèle jusques dans

la rive gauche du Rhône, et s'efforçant d'y implanter leur
hérésie, vous ne saurions douter un seul instant du succès
de la réclamation que en vertu de votre autorité épiscopale
vous ferez auprès du pouvoir législatif, pour en obtenir les
mesures que la sagesse lui dictera, pour empêcher désormais
(dans votre Diocèse l'exercice) d'un Culte non Catholique.

Vous priez, Messieurs le Président, agréer les
témoignages de votre haute estime et de votre consi-
dération très-distinguée.

+ Maurice Fabien
Evêque de Sion

Immigration protestante et industrialisation

L'analyse démographique montre que les catho-
liques sont très largement majoritaires, la
presque unanimité de la population. Quant aux
protestants, ils s'établissent lentement dans
les centres urbains et industrialisés: 463 en
1850; 693 en 1860; 866 en 1880; 825 en
1888. Au tournant du siècle, leur nombre
s'accroît considérablement: 1610 en 1900;
2982 en 1910; 4242 en 1920. Cette pro-
gression est liée aux transformations de l'éco-
nomie, les protestants fournissant les cadres
de l'industrie chimique et métallurgique et
des grandes régies fédérales (PTT, CFF), mais
aussi des commerçants, des artisans.

Le catholicisme, confession nationale

Jusqu'aux années 1960, l'Eglise catholique
incarne la confession nationale, tant son des-
tin est lié à celui du pays depuis des siècles. Son
chef, titulaire du siège de saint Théodule, l'un

des plus anciens d'Europe, ne fut-il point long-
temps Comte et Préfet du Valais, exerçant sa
double autorité religieuse et politique, sans
partage jusqu'en 1634, puis avec des attribu-
tions réduites jusqu'en 1848?

Cette identification du Valais à la foi catholique
va survivre à la perte du pouvoir temporel par
l'Eglise, et servir, dans les moments d'instabi-
lité, de mythe unificateur, de rempart spirituel
à la «citadelle assiégée».

Trois citations, extraites de la *Gazette du Valais*,
peuvent servir d'appui à cette thèse:

*Saint Maurice et ses braves ont renouvelé leur
martyre. Le Valais entier, par ses magistrats,
ses pères et mères de famille, a renouvelé son
serment: catholique hier, il le restera jusqu'à
la consommation des siècles. [...]*

*Le Valais est catholique, il veut, il saura res-
ter catholique. Notre conscience, la recon-
naissance du passé, l'avenir du pays, nos sen-
timents religieux nous font un devoir de nous
serrer plus fort autour de notre clergé qui est
un noble et vaillant état-major de l'Eglise et
de la Patrie. [...]*

Comme les chrétiens d'autrefois, comme saint Maurice à Maximien nous crierons à l'impiété moderne; catholiques nous sommes; catholiques nous serons toujours⁵.

A l'inverse, le protestantisme est considéré comme une religion étrangère, pratiquée par l'élite qui dirige l'industrie et le commerce notamment:

Das Wallis selber stellt dabei vorwiegend die Handlanger, die übrige Schweiz indessen vor allem die gelernten Arbeiter, wie Techniker, Chemiker und Büroangestellte⁶.

Clergé catholique et laïcs réformés

Autre aspect: le protestantisme, avec ses communautés autonomes, son clergé élu par les fidèles, son organisation lâche, apparaît comme une religion démocratique, individualiste, au contraire du catholicisme, doté d'un clergé abondant (300 prêtres environ) capable d'encadrer solidement les quelque 130 paroisses du diocèse. La différence est nette entre une Eglise catholique hiérarchisée à l'extrême et un protestantisme dans lequel les laïcs jouent un rôle actif, assurant la bonne marche de communautés locales, avec l'appui de pasteurs souvent itinérants.

Religion intégrale et foi individuelle

L'Eglise catholique prône une vision intégrale de la religion. La foi doit structurer, dominer la vie sociale et politique, ne pas se réduire à la sphère privée. Elle est le fondement

d'un régime de civilisation chrétienne où la vie des communautés et des individus est engagée dans une vision religieuse, rythmée par les délimitations de la liturgie⁷.

D'où aussi le statut extraordinaire réservé au clergé, à l'Eglise enseignante, qui ne saurait être soumise ni aux règles, ni aux jugements du commun des mortels, et l'obligation impérieuse pour les fidèles de « 1. croire tout ce que l'Eglise enseigne; 2. à faire tout ce qu'elle commande;

3. de condamner tout ce qu'elle condamne», comme le proclame Mgr Abbet dans sa *Lettre pastorale pour le Carême de 1898*⁸.

Le protestantisme, avec sa constante référence à la Bible, *Sola Scriptura*, source unique du salut, mais sujette à des interprétations divergentes, se manifeste comme une croyance individuelle, sans une autorité habile à définir la vérité.

Apportons quelques retouches à cette esquisse! Le catholicisme ne forme pas un bloc homogène, tout acquis à l'ultramontanisme. Il groupe en son sein des courants, des sensibilités diverses. Par exemple, le rôle des catholiques libéraux n'a pas fait l'objet de recherches approfondies jusqu'à ce jour.

Pourtant, à en croire la presse de l'époque, ils apparaissent très dangereux à certains milieux: *Die ärgsten und die gefährlichen (sog. gemässigten Liberale) sind die liberalen Katholiken. Sie wollen die göttliche Auctorität und die katholische Kirche nicht angreifen und umgestützt wissen, aber sie wollen auch nicht, dass sie verteidigt und mit Nachdruck geschützt werde⁹.*

Der Liberalismus ist der Schild, womit der Schwindel sich deckt und des Krach sich verteidigt; er ist der Deckmantel, welcher über die zunehmende Verarmung und Verwilderung des Volkes ausgebreitet, durch welchen die Entchristlichung der Jugend als Volksbildung beschönigt und der Hass gegen die Katholische Kirche und ihrer Verfolgung als Aufklärung verhimmelt wird. [...] Dieser liberale Grundsatz, nämlich die Unabhängigkeit des menschlichen Willens ist der ärgste Irrtum und die Ursache allen Umsturzes¹⁰.

Der Liberalismus arbeitet dahin, die Religion nach protestantischen Grundsatz auf das Gewissen zu beschränken¹¹.

C'est le libéralisme qui a enfanté ces Radicaux libres-penseurs, ces socialistes et ces Anarchistes qui voudraient mettre nos églises et nos couvents à feu et à sang. [...] Il n'y a donc pas d'équivoques, et pour vaincre le mal, il faut d'abord sortir du Libéralisme dont nous sommes tous

5 *Gazette du Valais*, 24 septembre 1902,

Ch. SAINT-MAURICE, «Le pèlerinage de Saint-Maurice».

6 SUTER 1947, p. 16.

7 FONTANNAZ 1983, p. 67.

8 RABOUD 1992, pp. 70 ss., montre la résurgence de cette notion de religion intégrale (intégriste?) dans le mouvement de Chabeuil des années 1950, qui entend rétablir le «Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ». Un but qui mobilisera pendant des années, pour un «juste combat», «la véritable armée pacifique des soldats du Christ-Roi», des Coopérateurs paroissiaux du Christ-Roi.

Plus tard, dans les années 1980, le phénomène d'Ecône s'inscrira dans la même mouvance.

9 *Walliser Bote*, 28. März 1896, «Der Liberalismus nach Ursprung, Wesen und Formen».

10 *Idem*, 21. März 1896.

11 *Idem*, 15. Februar 1896, «Der Liberalismus auf religiösen Gebiete».

un peu imprégnés. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'ergoter sur les bienfaits hypothétiques d'un libéralisme tolérant et religieux, un nouveau classement des partis doit forcément se produire; il ne doit plus y avoir que deux camps: le camp des serviteurs de Dieu et celui des autres. Plus de catholiques libéraux, plus de conservateurs modérés et teintés de rose en religion. Il faut être pour la religion catholique ou contre elle. De solution, il n'y en a pas d'autre¹².

Il conviendrait aussi d'étudier, de prendre en compte la religiosité populaire, celle du monde rural, avec ses rites venus du fond des âges, avec ses superstitions, qui atténuent la rigueur du dogme, et que le clergé s'efforce de combattre avec un succès inégal.

Les libres-penseurs

Le courant de la Libre-Pensée mérite attention. Longtemps il n'a suscité qu'ironie ou mépris tant il choquait les esprits conformistes.

Or, son influence ne doit être ni sous-estimée, ni réduite à une singularité régionale. Il s'agit d'un courant marginal certes, mais non sans poids sur le débat des idées et sur la vie politique, ne serait-ce que par les réactions violentes qu'il a suscitées. Ainsi, la Libre-Pensée a-t-elle joué un rôle assez actif dans les milieux radicaux et socialistes, et, par contrecoup, dans le camp conservateur, en y renforçant les tendances cléricales.

Ces libres-penseurs, qui furent-ils? Quel fut leur rayonnement? Où trouvèrent-ils appui? L'implantation de la Libre-Pensée ne fut réellement solide que dans le Bas-Valais, en Entremont, dans les communes de Bagnes et Sembrancher; dans les districts de Martigny et Monthey (les communes de Martigny, Charrat, Saxon, Monthey et Vouvry, considérées comme des bastions radicaux).

La Libre-Pensée n'a jamais pu gagner ni le Valais central, ni le Haut-Valais.

Son poids démographique restera toujours faible, comme l'atteste la statistique des « Sans religion », extraite des Recensements fédéraux:

en 1888, 51; en 1900, 219; en 1910, 833; en 1920, 984.

Enfin, il s'agit d'un phénomène tardif, lié à l'évolution de la Troisième République française (Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905), dont on suit avec attention les luttes, et imite le langage (par exemple, la dénomination de *parti radical-socialiste*):

Am 2. Juni 1912 feierte das Walliser Freimaurerkränzchen "Stern vom Simplon" im Palace-Hôtel des Kurortes Montana ob Siders sein achties Jahresfest-ausgerechnet am Tag des 2. Walliser Katholikentages in Sitten! Einige fünfzig Herren und Damen fanden sich zusammen. Die Mitglieder des Walliser Kränzchens sind zumeist bei der Loge von Bex eingeschrieben, 34 Mann stark, ein Dutzend eidgen. Angestellte in Post, Eisenbahn und Festungswesen, ein halbes Dutzend Vertreter des Hoteliergewerbes, usw.

Diese Zitationen genügen, um den Geist und die Absichten der Walliser Freimaurer klarzustellen: Kampf gegen die Kirche und Kampf gegen die christliche Volksschule; öffentliche freidenkerische und politische Betätigung; praktischer Versuch der Jugenderziehung durch Unterhaltung einer freien Schule im Herzen eines grundkatholischen Kantons¹³.

Ses représentants les plus connus et les plus actifs furent tous originaires de la commune de Bagnes:

Maurice Charvoz (1865-1954), docteur ès sciences, député;

Ulrich Gaillard (1885-1933), instituteur, journaliste, fondateur de *La Lutte*;

Alphonse Michaud (+1933), instituteur à l'Ecole libre:

Maurice Gabbud (1885-1932), journaliste, rédacteur du *Confédéré*.

On peut associer à ce groupe Louis Courthion (1858-1922), l'auteur du *Peuple du Valais*, rédacteur du *Confédéré*, même si son engagement a largement débordé le plan valaisan.

Ces personnalités, au caractère affirmé, entretenirent des contacts réguliers avec la franc-maçonnerie suisse, française, et belge notamment.

12 *Gazette du Valais*, 30 septembre 1903, Ch. SAINT-MAURICE.

13 *Walliser Bote*, 18. Januar. 1913, «Die Freimaurerei im Wallis. Die Freidenkerschule von Châble».

2) Service religieux
protestant 1842 à Martigny (Chion, le 17 novembre 1842.)

L'Evêque de Chion
Au Conseil d'Etat du Canton du Valais.

Monsieur le Président et Messieurs,

En Janvier 1841, nous avons signalé à l'attention
du Conseil d'Etat des tentatives qui s'en faisaient à
cette époque pour organiser dans certaines communes
du Canton un service religieux protestant. A cette occasion
le pouvoir exécutif se plut à nous donner l'assurance
qu'il veillerait avec un soin particulier à ce que notre f^{te}
religion reçoive tout l'appui que lui assurent les Cons-
titutions et les lois. En effet, nous eûmes la consolation
de voir que les mesures qui furent prises dans cette cir-
constance obtinrent un plein succès.

Vous nous trouvez encore aujourd'hui Messieurs,
dans le cas d'appeler votre attention sur un fait analogue.
M^r le R^e P^{re} de la paroisse de Martigny
vient de nous informer que le ministre protestant qui

3

projetait, il y a environ deux ans l'organisation du service
de tous cultes, recommand de nouveaux des prêches dans
cette paroisse, et que la maison de feu M. Kaplan, à
Martigny-Ville, est le lieu où se font des prédications.

Il vous suffit de vous communiquer cette
dénonciation de M. le Curé de Martigny pour nous
tranquilliser sur ce sujet, bien persuadé que pour arrê-
ter ces nouveaux efforts de prosélytisme protestant au
milieu de notre Diocèse, vous mettez un jour égal à
celui que vous avez déployé au commencement de 1844,
pour une affaire semblable.

C'est dans cette confiance Messieurs le Président
et Messieurs les Conseillers d'Etat, que nous vous
reitérons les assurances de nos sentiments de très-
haute considération.

+ Maurice Fabier

Evêque de Sion

14 DONNET 1977, pp. 169-172.

15 TROILLET-BOVEN 1968, pp. 162-170
et DESLARZES-MAY 1998.

Quelles furent les sources doctrinales de ce mouvement ?

Un coup d'œil sur la bibliothèque de Maurice Charvoz, déposée aux Archives cantonales, montre que les influences intellectuelles furent nombreuses, éclectiques même : des penseurs de l'Antiquité, du Moyen Age et de la Renaissance, tels qu'Epictète, Boèce, Giordano Bruno ou Erasme, aux philosophes des Lumières comme Diderot, Helvétius, d'Holbach, Feuerbach, aux scientifiques et matérialistes du XIX^e et du XX^e siècle comme Renan, Elisée Reclus, Darwin, Durckheim, Célestin Bouglé, Bertrand Russell, Jean Rostand, sans oublier les maîtres à penser politiques, Louis Blanc, Bakounine, Kropotkine, Engels, Jaurès, Léon Blum, et plus près de nous, E. Paul Graber et Charles Naine¹⁴.

Le courant libre-penseur, qui entendait tirer sa légitimité d'hommes illustres, ne s'est

jamais voulu un anticléricalisme primaire, mais une idéologie, fondée sur la raison et sur une conception matérialiste de l'univers.

Rien d'étonnant qu'il ait concentré ses efforts sur l'instruction publique, son cheval de bataille permanent.

Dans cette optique, la gestion de l'Ecole libre de Bagnes, durant plus de quatre décennies – de 1900 à 1943 –, demeure sa réalisation la plus significative. Une Ecole libre dont l'histoire commence à susciter des études sérieuses (citons le récent ouvrage de Sandra Deslarzes-May), après la première approche d'Anne Troillet-Boven¹⁵.

L'histoire de la Libre-Pensée valaisanne reste à écrire.

Ce bref détour par la Libre-Pensée, mélange de politique, de philosophie et de religion, m'aura aussi donné l'occasion de faire la liaison avec la partie de mon exposé consacrée aux minorités politiques.

LES MINORITÉS POLITIQUES

On a dit hier, dans cette salle, que, Valaisans, nous étions tous des minoritaires, à un titre ou à un autre!

Cette boutade, cette appréciation vaut sans doute pour notre société pluraliste de 1998, mais elle me semble inadaptée au Valais politique de 1848 et de la seconde moitié du XIX^e siècle.

En effet, cette époque diffère de la nôtre sur plusieurs points essentiels.

Le Valais de 1848 (ou de 1900) ressemble encore, à maints égards, à une société d'Ancien Régime: une hiérarchie stricte entre les individus et entre les groupes; la propriété foncière, critère de la richesse, du rang et de la puissance; une culture confinée dans des cercles restreints; une religion établie, intégrale, et autoritaire. Le système politique reste archaïque. La démocratie instaurée en 1848 n'est pas une démocratie pluraliste, loin s'en faut – la notion y est inconnue d'ailleurs.

Elle prévoit, certes, le suffrage universel (exclusivement masculin jusqu'en... 1971!) et obéit à des règles formelles telles que l'égalité des votes ou la norme de la majorité. Mais la conception du pouvoir dominante, c'est celle d'un pouvoir considéré comme un patrimoine, composés de fiefs et de charges à distribuer entre les amis du gouvernement. Une conception que l'on retrouve à tous les niveaux de la vie publique, canton, districts, communes. L'idée d'une représentation proportionnelle des partis dans les organes de l'Etat n'entre pas dans les vues de la classe politique. Ce n'est qu'en 1893 que sera déposée la motion du député radical Beck ouvrant la voie à ce mode, plus consensuel, des rapports entre les partis, et il faudra attendre les mutations des années 1890-1918, liées à la première industrialisation, pour que s'ébranle le vénérable édifice¹⁶.

Dans ce contexte, l'appartenance à l'un ou à l'autre camp n'était pas sans incidences sur la vie quotidienne, sur les options professionnelles ou sur les chances de promotion sociale.

Pas de comparaison possible donc avec la liberté de choix du citoyen de 1998!

A de rares exceptions, l'accès à la fonction publique demeurait fermé aux membres de la minorité, traités en quelque sorte comme «des citoyens de seconde classe».

Ces reproches d'ostracisme et d'exclusivisme alimenteront le discours radical pendant plus d'un siècle!

Le débat public se nourrit essentiellement des controverses entre conservateurs et radicaux. Entre la majorité et l'opposition, entre la droite et la gauche!

Deux partis, deux milieux, deux cultures, qui se réclament de traditions et d'idéaux différents: la Révolution française de 1789, le libéralisme de 1830, la Jeune-Suisse, l'attachement à la Confédération de 1848, pour les uns; la doctrine catholique, l'ultramontanisme, l'anti-modernisme, l'exaltation d'un Valais indépendant, la République chrétienne, pour les autres.

Somme toute, c'est l'attitude face à la «question religieuse», comprise au sens large des rapports entre l'Eglise et l'Etat, des relations entre modernité libérale et tradition catholique, qui détermine l'affiliation partisane.

Certes, la question mériterait une analyse plus fine, le parti radical comprend des sensibilités diverses: radicaux des campagnes, souvent à connotation anticléricale, et libéraux des villes, alliés parfois à l'*establishment* conservateur; radicaux-démocrates dans le Bas-Valais, radicaux-socialistes en Entremont. Propriétaires fonciers, notables ruraux, y côtoient haute et petite bourgeoisie citadine, composée d'hommes de loi, d'industriels, d'artisans, d'ouvriers et de commerçants.

Quant à la famille conservatrice, elle apparaît encore plus hétérogène, car ses multiples composantes recouvrent l'ensemble du canton – le radicalisme reste confiné au Valais romand – et en épousent les particularismes régionaux. Que de contrastes entre l'aristocrate séduinois et le paysan conchard!

16 La Constitution cantonale de 1907 introduit la représentation proportionnelle (RP) facultative pour les élections communales. La révision partielle de 1920 étend ce mode à la désignation du Grand Conseil, comme elle confère au peuple la compétence d'élire le Conseil d'Etat et les conseillers aux Etats. Sur le plan fédéral, la RP s'applique dès 1919 à l'élection du Conseil national.

En résumé, la démocratie valaisanne, durant la seconde partie du XIX^e siècle, présentait le visage suivant :

- La domination durable, et sans partage, d'un seul parti, nettement majoritaire : l'Etat, c'est le parti conservateur, et le parti conservateur, c'est l'Etat!
- La lente circulation des élites, confortées dans leur hégémonie par le suffrage universel, les dynasties radicales n'étant pas les moins enracinées.
- La faible imprégnation des valeurs démocratiques et républicaines dans la culture politique. Démocrates par résignation, et non par conviction. République sans républicains!
- Les liens étroits entre l'Eglise et l'Etat. Avec une instrumentalisation constante de la religion, idéologie de pouvoir et du pouvoir :

*Le pouvoir s'entend à merveille avec le clergé sans jamais le contredire. [...] Combien les pouvoirs ecclésiastique et politique sont parfois confondus dans l'esprit populaire!*¹⁷

- L'inertie de l'Etat cantonal, malgré sa suprématie juridique, face aux communes, aux districts, aux clans et aux groupes d'intérêts :

*[...] la République du Valais a conservé toute l'architecture intérieure de la féodalité. [...] Cette diffusion de l'autorité de l'Etat entre des mains innombrables [...]*¹⁸

En désacralisant le pouvoir, 1848 a favorisé l'avènement de l'autonomie du politique, légitimé la pluralité des opinions, et l'exercice du suffrage universel inventera le citoyen :

La conception laïque ou libérale repose sur deux postulats.

Le premier est la distinction de la raison et de la foi, religieuse ou politique. C'est cette séparation qui a permis l'extraordinaire développement de la science et des techniques, qui sont les conditions mêmes de la civilisation occidentale. [...]

Le second postulat est la distinction entre le droit et l'autorité, politique ou religieuse, ce que l'on appelle encore la séparation des pouvoirs. Aucune autorité, si puissante soit-elle, ne saurait annihiler le droit d'un individu ou

*d'un groupe, fût-il minoritaire, marginal ou économiquement démuné : c'est le fondement de la démocratie*¹⁹.

Mais la démocratie de 1848 figure encore une démocratie bien imparfaite, démocratie gouvernée et non démocratie gouvernante, qui tend sans cesse vers l'oligarchie! A preuve les différents régimes personnels, autoritaires, qui se succèdent aux affaires, sans que rien de fondamental ne change (régimes Allet, de Torrenté, Kuntschen).

Même phénomène d'ailleurs dans les communes!

Toutefois, et c'est là une différence fondamentale avec l'Ancien Régime, l'ordre libéral constitutionnel fondé en 1848 permet l'évolution, car la notion de progrès lui est inhérente. La transformation du système pourra ainsi s'opérer sans violences, contrairement à la première partie du XIX^e siècle.

Ce sera l'affaire des réformateurs de la seconde partie du XIX^e siècle et du XX^e siècle, venus d'horizons divers, d'actualiser les potentialités de 1848 dans tous les domaines, avec l'appui de la Confédération. Et leur combat débordera rapidement le seul cadre des institutions pour englober la sphère sociale et économique. Ainsi, dès le cap du XX^e siècle, les questions « matérielles » occuperont une place croissante dans un débat public non plus monopolisé par les deux courants de pensée traditionnels, conservateur et radical, mais désormais animé aussi par des formations nouvelles, tels les socialistes et les chrétiens-sociaux.

Démocratie pluraliste, société ouverte, primauté de l'individu, privatisation de la foi, solidarité sociale, tels sont les fruits de la révolution valaisanne engagée en 1798 et en 1848. Ces conquêtes, ces libertés, ces institutions ne sont pas définitives.

Le présent reste chargé de contradictions, et l'avenir, de périls.

La tentation n'est-elle pas grande de se réfugier dans la douce quiétude des archives? Comme si le passé ne rattrapait jamais le présent! Comme si le présent n'interpellait jamais le passé!

17 COURTHION 1972, pp. 148 et 149.

18 *Idem*, pp. 189 et 180.

19 MEMMI 1989, p. 3.

Ouvrages cités

- P. BENDER, «Les rapports entre les confessions catholique et réformée dans le canton du Valais au cap du XX^e siècle», in *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, Fribourg, 1991. BENDER 1991
- V. BIELER, *Notice sur les Rapports entre l'Eglise et l'Etat en Valais depuis 1847*, Sion, 1930. BIELER 1930
- L. COURTHION, *Le Peuple du Valais*, Lausanne, 1972 (première édition, Genève, 1903). COURTHION 1972
- S. DESLARZES-MAY, *L'école libre de Bagnes 1900-1943*, Fribourg, 1998. DESLARZES-MAY 1998
- A. DONNET, «Notice sur la bibliothèque de Maurice Charvoz», in *Annales valaisannes*, Sion, 1977. DONNET 1977
- A. FONTANNAZ, *Le Sourire de la révolte*, Sion, 1983. FONTANNAZ 1983
- A. MEMMI, «Intégrismes et laïcité», in *Le Monde diplomatique*, Paris, mars 1989. MEMMI 1989
- I. RABOUD, *Temps nouveaux, Vents contraires*, Sierre, 1992. RABOUD 1992
- K. SUTER, *Bevölkerungsbewegung und wirtschaftliche Wandlungen im Wallis*, Brig, 1947. SUTER 1947
- A. TROILLET-BOVEN, «L'Ecole libre de Bagnes, Propos et souvenirs», in *Annales valaisannes*, Sion, 1968. TROILLET-BOVEN 1968